

6. TAXES LOCALES : TAUX APPLICABLES EN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 22
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOZAC, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi douze mars deux mille vingt-quatre.

PRESENT(E)S : 22

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, AMANDINE MENUZZO, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR MURIELLE PANIAGUA
MATTHIEU PERONA REPRESENTE PAR YOLANDE PANIAGUA
CYRILLE BEC REPRESENTE PAR DANIEL JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 1

INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : Murielle PANIAGUA

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux 2024 des taxes locales suivants :

	<u>2023</u>	<u>Propositions 2024</u>
✓ Taxe d'Habitation :	15,07 %	15,07 %
✓ Foncier bâti :	43,56 %	44,56 %
✓ Foncier non-bâti :	88,87 %	88,87 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'exposé qui lui a été fait,

VU les articles L.2121-29, 2312-1 et suivants, L.2331-3 du C.G.C.T.,

VU la loi n°80.10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des Impôts,

VU la loi de Finances,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune,

A L'UNANIMITE

✓ ADOPTE POUR 2024 les taux suivants :

✓ Taxe d'Habitation : 15,07 %
✓ Foncier bâti : 44,56 % soit une augmentation de 1% du taux
✓ Foncier non-bâti : 88,87 %



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.
À Mozac, le 18 Mars 2024
Le Maire,

Marc RÉGNOUX

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 063-216302455-20240318-24D02_DELIB_014-DE